

Montpellier, le 24 mai 2011

SÉCHERESSE

entrée en VIGILANCE pour le bassin versant de la
Lergue, de la Vis et de l'Etang de l'Or

→ Passage en VIGILANCE pour les bassins versants de Lergue, la Vis et l'Etang de l'Or. Avec les températures de ces dernières semaines et l'absence de pluies significatives, les cours d'eau de la Vis et plus particulièrement de la Lergue et du Salaison ont atteint des niveaux bas pour la saison.

↳ Par conséquent il est nécessaire d'anticiper la dégradation de la situation afin d'éviter une situation d'ALERTE qui pourrait conduire à des restrictions de certains usages. L'eau étant l'affaire de tous :

- Il est donc recommandé aux collectivités d'être particulièrement vigilantes sur le fonctionnement de leurs systèmes d'assainissement, afin de ne pas aggraver les risques d'altération de la qualité biologique des cours d'eau,
- Il est également rappelé que TOUTES consommations d'eau individuelles doivent être raisonnées (remplissage des piscines, arrosage, bains, lavage divers, ...)

→ Maintien de la VIGILANCE pour le bassin versant de l'Orb et la nappe de l'astien

→ Consommation raisonnable POUR TOUS dès à présent : en effet si aujourd'hui, la situation est moins préoccupante que dans le reste de la France, il est rappelé qu'en climat méditerranéen, la période estivale est toujours caractérisée par des tensions sur les ressources en eau. Cette année, compte-tenu du contexte national (sécheresse) et international (fréquentation touristique en forte hausse attendue), les pressions sur la ressource pourraient être encore plus fortes.

↳ Il est donc fait appel au civisme de chacun, quelque soit l'usage et l'origine de l'eau, pour le respect des ces ressources et l'adoption dès à présent de pratiques raisonnables et économes.

Telles sont les conclusions du comité sécheresse* réuni en configuration de veille le mardi 19 mai 2011, pour faire le point sur l'état des ressources en eau dans le département de l'Hérault. Le comité sécheresse fera un nouveau bilan de situation le 14 juin 2011, et pourrait proposer de nouvelles restrictions, si les conditions estivales de ces derniers jours se maintenaient.

(* Le comité sécheresse, animé par la DDTM, est composé notamment des principaux usagers de l'eau, des services de l'État et des collectivités territoriales compétentes en gestion de la ressource.)